

COMITE TERRITORIAL FFME SAVOIE

Règlement des épreuves de la Coupe Savoyarde d'escalade 2025/2026

1. Introduction

La Coupe Savoyarde est une compétition promotionnelle qui a pour objectifs de :

- Permettre aux licenciés du département de pratiquer sur de nouvelles structures d'escalade.
- Offrir un nouveau format de compétition où les jeunes de tout niveau, et notamment les débutants, pourront découvrir l'univers de la compétition et grimper davantage de voies que dans une épreuve classique.

Elle comprend plusieurs épreuves, organisées par différents clubs, réparties sur l'ensemble de la saison.

2. Participants et catégories

Pour participer aux épreuves de la Coupe Savoyarde, le compétiteur doit être titulaire :

D'une licence de sa fédération cours de validité :

- annuelle loisir ou compétition ou bien
- temporaire après avoir fourni le « questionnaire santé jeune » présentant une réponse négative à toutes les questions (faute de quoi, un certificat médical de non contre-indication sera demandé).

Cette épreuve est ouverte :

- Aux licenciés **FFME, FFCAM, UNSS, UGSEL, FSGT (licence club ou hors club)**
- Aux catégories U9, U11, U13, U15. Elle peut être ouverte à la catégorie U17, mais cette catégorie ne fera pas l'objet d'un classement dans la Coupe savoyarde.
- Aux licenciés d'autres départements

Pour mémoire sur la saison 2025 – 2026 la détermination des catégories s'effectue comme indiqué en annexe 1 :

Afin de garder le caractère promotionnel de la compétition, les compétiteurs ayant participé au Championnat de France des catégories U12 et U14 de la saison sportive précédente peuvent participer à cette épreuve, mais n'intégreront ni le classement de la coupe savoyarde ni le classement de l'épreuve.

Aucun sur-classement n'est possible.

3. Les discipline d'escalade constitutives de l'épreuve

Les différentes étapes offrent aux compétiteurs la possibilité de concourir sur une ou plusieurs disciplines parmi les suivantes : Difficulté, Blocs, Vitesse

4. Organisation des différentes disciplines

4.1 Difficulté :

4.1.1 Déroulé de l'épreuve

L'épreuve se déroule sur un tour.

4.1.2 Nombre de voies

L'épreuve se déroule sur 4 à 6 voies de difficulté croissante.

4.1.3 Nombre d'essais

Chaque concurrent n'a qu'un seul essai par voie. Cependant en cas de chute avant la première dégain, un essai supplémentaire sera accordé.

4.1.4 Règlement

- Les voies sont nouvelles pour tous les participants et notamment pour les adhérents du club organisateur
- Le grimpeur n'a pas le droit de se faire sécher, de prendre une prise d'une autre couleur, de tenir une dégain, de mettre le pied ou la main sur un ancrage, de franchir un interdit.
- Le compétiteur dispose d'un temps maximum de 4 minutes par voie

4.1.5 Assurance

Toutes les voies sont assurées en moulinette avec deux mousquetons directionnels

4.1.6 Attribution de points

4.1.6.1 Généralités

Plus la voie est difficile, plus elle rapporte de points.

L'arbitrage repose sur la notion de prise tenue. La notion de prise valorisée n'est pas prise en compte dans ce règlement

4.1.6.2 Attribution des points sur les premières voies

Dans les premières voies, il y a 3 zones et un TOP.

Le comptage des points des premières voies s'effectue en fonction de la dernière prise de zone tenue.

Le barème en annexe 2 indique pour chaque voie et pour chaque zone le nombre de points obtenus en fonction de la difficulté de la voie.

4.1.6.2 Attribution des points sur les deux dernières voies.

Le comptage des points des deux dernières voies s'effectue en fonction de la dernière prise tenue.

Les points sont alors calculés comme suit : Nombre de points attribué = nombre de points maximum x nombre de prises tenues / nombre de prises dans la voie.

Le barème en annexe 3 indique pour chacune des deux dernières voies le nombre de points maximum, déterminé en fonction de la difficulté de la voie.

Le temps passé dans la dernière voie est saisi par le juge (voir 4.4 départage des exæquos)

4.2 Bloc :

4.2.1 Déroulé de l'épreuve et nombre d'essais

Chaque bloc comporte une zone intermédiaire et un TOP.

Le format de l'épreuve est le « Contest à essais limités ».

L'épreuve se déroule sur 4 à 6 blocs de difficulté croissante.

Le nombre d'essai est limité à 3.

4.2.2 Règlement

- Les blocs à grimper sont définis par une couleur de prise. Les deux prises de départ et la prise finale sont matérialisées avec des scotchs
- Un essai est compté lorsque les deux pieds du grimpeur ont quitté le sol.
- Un bloc est considéré comme validé quand le grimpeur a tenu à deux mains la dernière prise et a obtenu la validation du juge.

4.2.2 Attribution de points

Des points sont attribués lors de la réussite du bloc en fonction du nombre d'essais selon le barème figurant en annexe 4.

4.3 Vitesse :

4.3.1 Déroulé de l'épreuve

La compétition se déroule sur une seule voie

Le compétiteur fait successivement deux tentatives sans reconnaissance préalable de la voie.

4.3.2 Règlement

Le grimpeur doit démarrer un pied sur le pad et un pied sur le mur, le chrono est lancé lorsque le pied quitte le pad. Le chrono s'arrête lorsque le grimpeur tope le carré d'arrivée (buzzer).

4.3.3 Attribution des points

Le meilleur des temps des deux essais est retenu pour l'attribution des points.

Le nombre de points est établi selon la formule :

Nombre de points = $N - ((t - \text{meilleur temps}) \times d)$

où N est le nombre de points maximum déterminé pour donner à l'épreuve vitesse le même poids que les autres épreuves, t est le temps chronométré en secondes et d est déterminé pour assurer des écarts de points significatifs.

Pour cette épreuve les paramètres sont fixés comme suit :

N=250

d= 6

Exemple :

si le meilleur chrono est de 9 s, le compétiteur qui a un chrono de 15 s marquera 220 points :

Nombre de points maximum : N = 250

Chrono : t = 15 s

Meilleur temps = 9 s

Valorisation des écarts : d = 6

Nombre de points = $250 - ((15-9) \times 6) = 250 - (6 \times 6) = 250 - 36 = 214$

Le nombre de points ne pouvant être négatif, si l'application de la formule donne un résultat négatif, le nombre de points attribué sera égal à 0.

4.4 Départage des exæquos :

4.4.1 Cas où il y a une épreuve de vitesse

Si des concurrents ont le même nombre de points à l'issue des différentes épreuves (difficulté + vitesse ou difficulté + blocs + vitesse), ils seront départagés d'abord sur la base des points obtenus dans la dernière voie puis sur la base du meilleur temps des deux essais à l'épreuve de vitesse.

4.4.2 Cas où il n'y a pas d'épreuve de vitesse

Si des concurrents ont le même nombre de points à l'issue des différentes épreuves (difficulté ou difficulté + blocs), ils seront départagés d'abord sur la base des points obtenus dans la dernière voie puis sur la base du temps mesuré sur la dernière voie de difficulté.

5. Arbitrage de l'épreuve et assurage

5.1 Juges / arbitres

Le club organisateur désigne comme **président de jury** un adulte licencié, connaissant le règlement fédéral et celui de Coupe Savoyarde.

Les postes de juges/arbitres devront être occupés des bénévoles du club ou des volontaires du public. La formation de juge de voie ou de juges de blocs est souhaitable, mais pas indispensable.

Chaque club participant à une étape de la Coupe savoyarde doit venir avec 1 juge/arbitre à partir de 5 compétiteurs inscrits et 2 juges/arbitres à partir de 12 compétiteurs inscrits.

5.2 Assurance

Les postes d'assureurs seront occupés par les bénévoles recrutés par le club et le comité mais il est également possible que les accompagnateurs compétents des clubs participant à l'étape de Coupe soient sollicités.

6. Attribution de points et Classement

6.1 Classement individuel de l'étape

A la fin de l'épreuve, un classement individuel sera établi à partir de la somme des points acquis dans chaque discipline.

6.2 Classement individuel de la Coupe Savoyarde

Il ne concerne que les catégories U9, U11, U13, U15

Dans ces catégories il sera attribué à chaque compétiteur d'un club de Savoie des points « Coupe savoyarde » en fonction de son classement.

Le calcul des points « Coupe savoyarde » se fera suivant le barème figurant en annexe 5.

A la fin de chaque étape, un classement individuel « Coupe savoyarde » est établi en additionnant les points « coupe savoyarde » acquis. Pour établir le classement, les concurrents qui auraient le même nombre de points « Coupe savoyarde » sont départagés à partir de la somme des points « épreuve » obtenus lors de chacune des épreuves à laquelle il aura participé.

Exemple :

		Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4	Total	Classement Coupe savoyarde
Concurrent 1	Points épreuve	475	450	400	380	1705	2
	Classement épreuve	1	1	2	2		
	Points "Coupe savoyarde"	100	100	80	80	360	
Concurrent 2	Points épreuve	450	425	460	470	1805	1
	Classement épreuve	2	2	1	1		
	Points "Coupe savoyarde"	80	80	100	100	360	

Le concurrent 2 et le concurrent 1 ont le même nombre de points mais le concurrent 2 a marqué davantage de points au cours des épreuves et sera donc classé 1er.

7. Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés à 15 € par compétiteur et seront encaissés soit par le Comité territorial soit par le club.

Un rabais de 2 euros est accordé aux licenciés de la fédération à laquelle est affilié le club organisateur.

ANNEXE 1.
TABLEAU DES CATEGORIES D'AGE

	Année de naissance	Âge en 2026
Vétéran 2	1976 et avant	50 et plus
Vétéran 1	1986 à 1977	40 à 49
Senior	2005 à 1987	21 à 39
U21	2007 et 2006	19 et 20
U19	2009 et 2008	17 et 18
U17	2011 et 2010	15 et 16
U15	2013 et 2012	13 et 14
U13	2015 et 2014	11 et 12
U11	2017 et 2016	9 et 10
U9	2019 et 2018	7 et 8

ANNEXE 2
BAREME DE POINTS POUR LES VOIES JUGEES A LA ZONE

	VOIE 1				VOIE 2				VOIE 3 (si 5 ou 6 voies)				VOIE 4 (si 6 voies)			
	Z1	Z2	Z3	TOP	Z1	Z2	Z3	TOP	Z1	Z2	Z3	TOP	Z1	Z2	Z3	TOP
Nombre de points si la prise de zone est valorisée	30	40	50	60	40	50	60	70	50	60	70	80	60	70	80	90

ANNEXE 3
BAREME DES POINT MAXIMUM POUR LES VOIES JUGEES A LA PRISE

Cas : 6 voies

	Voie 5	Voie 6
Nombre de points si la voie est topée	110	130

Cas : 5 voies

	Voie 4	Voie 5
Nombre de points si la voie est topée	100	120

Cas : 4 voies

	Voie 3	Voie 4
Nombre de points si la voie est topée	90	110

ANNEXE 4
BAREME DES POINTS BLOCS

BLOC 1						BLOC 2						BLOC 3						BLOC 4						BLOC 5						BLOC 6					
Essai 1		Essai 2		Essai 3		Essai 1		Essai 2		Essai 3		Essai 1		Essai 2		Essai 3		Essai 1		Essai 2		Essai 3		Essai 1		Essai 2		Essai 3		Essai 1		Essai 2		Essai 3	
Z1	TOP	Z1	TOP	Z1	TOP	Z1	TOP	Z1	TOP	Z1	TOP	Z1	TOP	Z1	TOP	Z1	TOP	Z1	TOP	Z1	TOP	Z1	TOP	Z1	TOP	Z1	TOP	Z1	TOP	Z1	TOP	Z1	TOP	Z1	TOP
4		3		3		5		4		4		6		5		5		7		6		6		8		7		7		9		8		8	
0	80	5	75	0	70	0	90	5	85	0	80	0	100	5	95	0	90	0	110	5	105	0	100	0	120	5	115	0	110	0	130	5	125	0	120

ANNEXE 5
BAREME DES POINTS COUPE SAVOYARDE SELON LE CLASSEMENT DANS L'EPREUVE

1er : 100	11ème : 31	21ème : 10	32ème : 1
2ème : 80	12ème : 28	22ème : 9	33ème : 1
3ème : 65	13ème : 26	23ème : 8	34ème : 1
4ème : 55	14ème : 24	24ème : 7	
5ème : 51	15ème : 22	25ème : 6	
6ème : 47	16ème : 20	26ème : 5	
7ème : 43	17ème : 18	27ème : 4	
8ème : 40	18ème : 16	28ème : 3	
9ème : 37	19ème : 14	29ème : 2	
10ème : 34	20ème : 12	30ème : 1	